



ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE

2018

du 29 mars 2019

I - RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

II – BILAN DES ACTIONS

A – ...qui concernent les familles

- UN REVE POUR AXEL
- GROUPE JEUNES ADULTES : les WYLCAT'S
- LOIR'ESPOIR ATHLÉ
- MDPH de la Nièvre / CDAPH
- LES SORTIES FAMILLES : LE PAL – Spectacle St FARGEAU
- EHEO
- ATELIERS « Aide moi à grandir »
- CONTACTS
- AIDE A LA GARDE & PARTENARIAT ASSAD

B – ...qui informent ou qui sensibilisent

- FONDATION INFA
- CENTRE SOCIAL DE DONZY
- CENTRE SOCIAL DE POUILLY S/ LOIRE
- CENTRE SOCIAL DE COSNE COURS SUR LOIRE
- LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
- VALISE PÉDAGOGIQUE

C – ... qui nous font connaître

- FÊTE DES ASSOCIATIONS
- HALLOWEEN

D – ... qui nous alimentent financièrement...

- BROCANTE à Neuvy-sur Loire
- TRAIL AMAZY PENTRAID
- Notre BROCANTE
- LOTO

E – ...diverses

- 4L TROPHY
- ETATS GENERAUX DE LA SANTÉ
- LES COMMISSIONS de la Ville de Cosne
- TÉLÉTHON 2018
- CONTACTS
- DOCUMENTATION
- SUBVENTIONS & DONS

F – Enfin du nouveau...

III – RAPPORT FINANCIER

*COMPTE DE RÉSULTAT
BILAN
RAPPORT FINANCIER*

IV – PROJETS 2019

A – Avec notre nouveau local...

- LA SITUATION A LA VEILLE DE L'AG
- PRÉSENTATION DU LOCAL
- LA FUTURE SALLE MULTI-SENSORIELLE
- LA FONDATION MAC DONALD
- SOIRÉE D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
- FONDATION INFA

B – Pour le financer...

- VENTE DE GATEAUX
- TRAIL AMAZY 2019
- OPÉRATION POUR LA FETE DES MERES
- BROCANTE
- RANGE TA CHAMBRE

C – Divers

- REAAP
- JOURNÉE DES ENFANTS MALADES
- FETE DES ASSOCIATIONS
- TÉLÉTHON

V – REGLEMENT INTERIEUR

VI – CONSEIL D'ADMINISTRATION

VII – QUESTIONS DIVERSES

CONCLUSION

Après le rapport moral et le bilan des activités 2018, vous sera présenté le bilan financier puis ce qui est prévu pour 2019. Nous enchaînerons en vous demandant une validation de modifications du Règlement Intérieur et de mouvements au sein du Conseil d'administration, puis une brève conclusion achèvera cette AG Ordinaire avant d'enchaîner sur une AG Extraordinaire rapide pour une modification des statuts.

I - RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Cette année 2018 a été plus que particulière et je vais la qualifier d'année de transition, un état intermédiaire entre ce qu'on était et ce qu'on va devenir.

Les personnes présentes lors de la précédente assemblée générale ont pu partager mon questionnement sur ma propre motivation, mon envie de continuer dans l'aventure de cette association, mon bébé. L'indifférence des familles, l'impression de ne plus avancer... j'avais fait le constat qu'il y avait désormais plus de freins que de leviers à son existence et je ne souhaitais plus y perdre ni mon temps, ni mon énergie...

Les échanges que nous avons eus alors avaient influencé ma décision et je suis donc repartie pour une année, pour voir...

Ce fut une année de transition cette année 2018, car elle a correspondu à un moment où il nous fallait faire quelque chose, être passif on le sait ne mène à rien, il nous fallait donc agir, mais surtout réagir.

On a eu du mal à relancer la machine, certains sont descendus en route, d'autres ont sauté en marche et d'autres se sont même essayés au sabotage !

Mais nous voilà, 1 an après, arrivés jusqu'ici avec tous nos bagages, pas encore déballés, mais prêts à se relancer dans l'aventure !

Ce fût une année de transition cette année 2018 parce qu'elle a amené des familles qui nous ont demandé de l'aide mais qui ont également apporté la leur ce qui n'était pas arrivé depuis très longtemps

Ce fût une année de transition parce que des opportunités se sont présentées à nous qui nous ont permis de rêver à nouveau.

C'est une année de transition parce que j'ai personnellement enfin compris que nous sommes dans une société de consommation : on prend, on se sert puis on jette, et qu'il faut s'en faire une raison et surtout faire avec !

Nous avons aujourd'hui environ 120 familles dont plus de 80 % ne nous donnent pas ou plus signe de vie et seulement 16 ont pris une adhésion payante en 2018.

La plupart des familles de cette liste ont eu besoin, à un moment donné, d'un renseignement, d'un conseil ou autre... et je ne vous parle pas de tous ceux que j'ai eu en ligne, téléphoniquement ou par internet, qui repartent avec des conseils ou des coordonnées et dont je n'entends plus parler !

Ce fût une année de transition cette année 2018 parce qu'elle nous a permis de décider qu'en 2019 nous repartirions sur de bonnes et saines bases, que nous procéderions à un grand nettoyage, que nous garderions dans le train, pour garder l'image, que les gens qui voudront bien y monter !

Voilà, il est grand temps de vous exposer tout ce qui a été fait en 2018, et ça, c'était ma phrase de transition !

II – BILAN DES ACTIONS

Voici le récapitulatif des actions et autres qui ont eu lieu sur l'exercice 2018 par type :

A –...qui concernent les familles

- UN REVE POUR AXEL

En 2017 avait été lancée une opération visant à réaliser les rêves d'un des enfants de l'association, Axel, porteur d'une pathologie lourde et cela avait commencé par une rencontre avec le chanteur Soprano que nous avons pu organiser à l'occasion de sa venue au Printemps de Bourges.

Début 2018 a donc été remis à Axel et sa famille, 5 billets pour un voyage à La Guadeloupe de 14 jours au « Pierre et Vacances Village Club Sainte Anne », en classe VIP, hébergement en studio Premium avec vue sur la mer, au calme, proche de la plage privée, d'une piscine et de l'espace bien-être, en 1/2 pension, avec location de véhicule !

Le reste des dons, dont la somme a été arrondie par l'association, leur a été remis sous forme d'un chèque de 2.500 € pour qu'ils puissent en profiter pleinement sur place !

Pour précision, les recettes de cette opération ont été de 15.624,04 € pour 3.361,78 € de dépenses, le voyage a coûté 10.200 € soit un reste de 2.062,26 €.

- GROUPE JEUNES ADULTES : les WYLCAT'S

Pour rappel, notre petit groupe de jeunes adultes à qui nous souhaitons proposer une sortie 1 fois par mois sans les parents avait été en 2017 en difficulté suite au départ de notre encadrante bénévole. Après avoir mis en place une solution bancaire au 1^{er} semestre, c'était les parents qui accompagnaient à tour de rôle, nous avons ensuite trouvé parmi les familles de l'association un jeune étudiant préparant au diplôme d'éducateur, Thomas, qui pouvait les accompagner.

Son CV nous avait particulièrement plu ayant travaillé avec des Centres Sociaux du secteur mais également dans des établissements spécialisés et son professionnalisme malgré son jeune âge était impressionnant.

Etant dans sa dernière année de formation, il s'est avéré que son maître de stage lui a proposé un contrat d'embauche dès la fin de sa scolarité ce qui a bouleversé nos projets...

Finalement, une seule sortie a pu être organisée car les contraintes liées au planning de Thomas, au week-end de retour des centres de certains du groupe ou des disponibilités, ne l'a pas permis.

Une solution a semblé se dessiner lors d'un contact en avril 2018 avec une infirmière de Nevers, que nous avons déjà rencontré à l'occasion d'une précédente proposition de bénévolat en juin 2015 mais dont nous n'avions plus eu de nouvelles...

Après quelques échanges où il avait été question de ce groupe, elle devait nous recontacter à son retour de vacances en juin 2018... Pas de nouvelles depuis !

- LOIR'ESPOIR ATHLÉ

En 2017, l'association de Lorris dans le Loiret, « Loir' Espoir Athlé » qui emmène des enfants handicapés ou malades participer à des trails par le biais de joëlettes, nous avait contacté pour proposer d'emmener des enfants de MPME.

C'est Aurélien qui a pu principalement en bénéficier.

Il a même pu en 2018, grâce à cette association, aller voir la mer pour la 1^{ère} fois car il lui ont fait participer au Championnat du monde de joëlette qui s'est déroulé à St Trojan sur l'Ile d'Oléron le samedi 12 mai 2018, en prenant en charge tous les frais (trajet, hébergement, repas...) pour lui et sa famille.

Compte tenu de l'extraordinaire implication des bénévoles de cette association mis au service de personnes ne pouvant courir par elles-mêmes, et de tout ce qui a été fait pour Aurélien, nous avons décidé de leur faire un don de 500 €, pour lequel nous avons été chaudement remerciés.

- LA M.D.P.H. DE LA NIÈVRE

Le 24 juillet 2018, nous avons rencontré la Directrice de la MDPH de la Nièvre, Madame Marie-Pierre DUCHEMIN.

Cette rencontre faisait suite à des demandes de notre part à savoir :

- de pouvoir siéger à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées),
- d'avoir une « formation » afin de pouvoir accompagner les familles dans le remplissage des dossiers MDPH,
- la venue sur Cosne d'un représentant de la MDPH dans le cadre d'une rencontre informative auprès des membres de l'association.

Depuis septembre 2018, nous représentons donc l'association au sein de la CDAPH par le biais d'une titulaire et d'une suppléante au titre des « associations de personnes handicapées » y siégeant.

Cela représente donc par mois 2 commissions, une enfant et une adulte, qui se déroulent sur la journée entière dans les locaux de la MDPH à Nevers.

Concernant la formation, pour l'instant elle n'a pas encore eu lieu mais le fait d'être présent en CDAPH fait comprendre l'importance de certains éléments du dossier et surtout leur utilité. Ainsi il est plus facile de comprendre ce que les équipes attendent de la lecture de ce fameux dossier, si anxiogène pour les parents...

Pour ce qui est de la venue d'un représentant de la MDPH, c'est la Directrice elle-même qui s'est déplacée le lundi 12 novembre à 20h au Centre Social de Cosne pour y rencontrer les membres de l'association.

Après avoir présenté la MDPH, son fonctionnement et son rôle, elle a répondu aux questions posées par les familles présentes ou pris en note celles qui méritaient une réponse plus approfondie...

- LES SORTIES FAMILLES

↳ LE PAL

Tous les ans, LE PAL propose une journée exceptionnelle DREAMNIGHT AT THE ZOO aux enfants handicapés et à leur famille des départements limitrophes.

En 2018, le vendredi 8 juin, c'était les familles du département de la Nièvre et de la Saône et Loire qui étaient invitées.

Comme d'habitude, nous avons pris contact avec le Pal pour que d'une part toutes les familles de l'association puissent être concernées (y compris celles du Cher, de l'Yonne et du Loiret) et d'autre part pour « négocier » la limite d'âge pour nos plus grands.

Et comme d'habitude Le Pal a été très arrangeant, accédant à nos demandes et permettant à nos jeunes âgés jusqu'à 22 ans d'y participer.

Ce fut encore une fois un très bon moment, sous un super soleil, avec encore plus d'animations que la fois précédente !

Et même que cette année ont a pu prendre une photo de groupe !

↳ SPECTACLE DE ST FARGEAU

Pour la 2^{ème} année, le Château de St Fargeau nous a invités à la représentation générale de son spectacle 2018 qui avait lieu le vendredi 6 juillet.

Plus de 40 personnes de l'association ont donc assisté à ce son et lumière reprenant cette année les tableaux les plus populaires de presque 40 ans d'existence au grand plaisir de nous tous !

- EHEO (Enfants Handicapés Espoir Ostéopathique)

Pour rappel, les associations EHEO, regroupées nationalement sous le terme UNEHEO, proposent des soins réguliers à plusieurs mains et quasi-gratuits aux enfants handicapés par le biais d'ostéopathes bénévoles.

Pour en savoir plus, nous nous sommes donc rendus à celle basée à Auxerre afin d'y rencontrer son Président ainsi que Mr DAL DEGAN, ostéopathe à l'origine de sa création il y a 25 ans, nous permettant d'avoir une idée de l'organisation et de la logistique nécessaire.

Suite à cette visite, nous avons adressé à peu près 80 courriers aux ostéopathes de la Nièvre, du Cher, du sud du Loiret et du Sud de l'Yonne en parlant de notre souhait de créer une entité Val-de-Loire et proposant une rencontre avec Mr DAL DEGAN qui s'était gentiment proposé de parler de la méthode à ses confrères.

Seulement 2 contacts ont été faits, Mme Solenne MECHIN des Aix d'Angillon était d'accord pour en savoir plus et Mr THIBAUT DE BEAUREGARD, qui résidait trop loin géographiquement, lui, a souhaité montrer son soutien en nous faisant un don.

Si les professionnels ne nous suivent pas, il est certain que nous ne pouvons pas faire grand-chose à notre niveau.

- ATELIERS « Aide-moi à grandir »

Il a été proposé entre mars et décembre 2018 des ateliers aux familles d'enfants « différents » de 2 à 6 ans afin de leur présenter des outils pour les accompagner et les aider à développer leur potentiel. Ils ont eu lieu 1 samedi par mois (hors vacances scolaires) dans les locaux du Centre Social de Cosne-Cours-sur-Loire, et étaient pour 6 enfants dont 2 pouvaient être amenés par le CS ayant mis en place un partenariat avec eux.

Les thèmes prévus étaient : Montessori et autres approches pédagogiques, éveil corporel et motricité libre, approche sensorielle par le biais de la musique.

Ils ont été proposés par Mme Laure GAUMIN-LARDRY, psychomotricienne, Mesdames BOULLET Joëlle et COLLOT Christèle, intervenantes Montessori. Le seul atelier musique prévu a dû être annulé sans pouvoir retrouver de date de report, les plannings n'ayant pu coïncider,

Un dossier de subvention avait été déposé auprès du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) pour cette action ce qui a donné lieu à une aide de 1.600 €. A préciser qu'au départ nous demandions 5€ aux familles plutôt voulus dans le cadre d'une démarche de participation active, que le REAAP nous a demandé d'annuler.

Cette proposition souhaitant apporter outils, approche, informations et échanges, était un 1^{er} essai. Nous voulions en faire un moment sympathique en dehors de tout jugement et de toute pression de l'attente d'un résultat précis !

La cohésion de groupe a été difficile à trouver car il n'y avait pas de régularité sur les venues aux ateliers du moins sur le 1^{er} semestre.

Par contre, pour ceux qui ont été là plusieurs fois, il a pu être noté l'installation d'une confiance entre tous les acteurs présents (parents, enfants et intervenantes) qui a donné lieu à des échanges constructifs mais également à une réassurance des parents dans leur rôle mis à mal par la différence...

S'est rajouté à partir de Septembre, une proposition d'ateliers psychomotricité tous les 15 jours avec Evelyne CARTRON de Sancerre qui venait de s'installer en libéral, pour un groupe plus restreint. En effet, s'agissant des plus jeunes membres de l'association, pas forcément encore pris en charge ou peu par rapport aux besoins, il nous a semblé important de profiter du planning pas encore surchargé d'Evelyne !

- CONTACTS

Au cours de l'année 2018, nous avons été contactés par différents interlocuteurs....

La Directrice de la crèche gérée par la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain, Elodie DUBOIS, a souhaité une rencontre, qui s'est déroulée le 4 avril, afin de discuter des partenariats qui pourraient être mis en place mais son départ, depuis, n'a pas permis d'y donner suite...

Suite à notre action de 2017 concernant la diffusion du film « le maître est l'enfant » sur la pédagogie Montessori, et grâce au groupe d'intérêt qui s'est développé sur le secteur, nous avons été contactés par Adeline LAMARRE qui a entrepris le projet de monter une école Montessori sur Cosne-sur-Loire, projet qui devrait se concrétiser pour la rentrée prochaine.

Une rencontre avait pu avoir lieu et l'idée de pouvoir incorporer des enfants à besoins particuliers avait été évoquée par exemple par le biais d'un partenariat...

Le projet à l'époque en étant à ses tout débuts, nous avons donc suivi son évolution mais la mise en place demandant du temps, nous reviendrons à la charge quand tout sera vraiment installé...

Début 2018, une dame de Bulgarie nous a également contactés.

Maman d'un enfant autiste, mariée à un cosnois expatrié, elle avait pour projet d'écrire un livre avec une maison d'édition bulgare dans le cadre d'une série de romans centrés sur les enfants à besoins spéciaux composés d'une partie fiction et d'une partie interviews de professionnels et d'aides à la personne.

C'est donc dans cet objectif qu'elle nous sollicitait. Après l'avoir mis en relation avec notre professionnelle locale de l'autisme, Livia, nous nous sommes tous rencontrés pour échanger et satisfaire à sa demande.

Son livre devrait sortir avant la fin d'avril et a promis de nous en envoyer un exemplaire... mais en bulgare !

- AIDE A LA GARDE & PARTENARIAT ASSAD

Toujours aucune demande d'aide dans le cadre de cette proposition.

Pour rappel, un partenariat a été établi depuis le 1^{er} Avril 2010 avec l'ASSAD et les 4 SAISONS, associations de services à la personne ayant le personnel qualifié pour s'occuper de personnes handicapées.

Celles-ci s'engagent à évaluer les besoins et à adapter la demande en mettant à disposition du personnel formé et qualifié aux familles de l'association qui en feraient la demande.

Quant à nous, nous participons financièrement à hauteur de 10 € par heure avec un maximum de 3h par mois sur facture acquittée et selon le règlement établi.

B – ...qui informent ou qui sensibilisent

- FONDATION INFA

La Fondation INFA, institut de formation basé à Nevers, proposait en 2018 une formation professionnelle d'assistant(e) maternel(le) et garde d'enfant avec une certification qualification handicap (CQP) pour :

- accompagner au domicile l'enfant en situation de handicap dans les actes du quotidien, les activités, la socialisation en favorisant la relation à sa famille
- mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés à l'enfant en situation de handicap.

Cette certification particulière comportait 185 heures en rapport avec le handicap avec l'intervention de différents professionnels comme des ergothérapeutes, psychomotriciennes...

Nous avons été contactés par cet établissement pour, d'une part, présenter notre association aux stagiaires et, d'autre part, pour apporter notre témoignage de parents...

Cette rencontre a eu lieu le 7 février sur la matinée où étaient présents 2 responsables de la formation, une dizaine de stagiaires et 4 mamans de l'association.

Tous ont été très satisfaits de ces échanges avec l'impression, pour notre part, les mamans, que la transmission de notre ressenti pouvait enfin être utile à d'autres...

Nous avons été toutefois déçues d'apprendre que cette formation longue allait être abandonnée au profit d'une proposition de « modules » ponctuels car elle correspondait vraiment à ce dont on avait besoin sur le terrain...

- CENTRE SOCIAL DE DONZY

Emilie POUGHON du Centre Social de Donzy, dans le cadre de la préparation de son diplôme d'éducatrice, souhaitait mettre en place une action avec notre association et plus particulièrement entre les enfants de l'association et les jeunes de son Centre Social.

Afin qu'elle puisse monter à bien son projet, nous l'avons aiguillé vers l'IME de St Fargeau, ayant des enfants en journée comme elle le souhaitait.

Pour notre part, nous lui avons proposé une intervention par le biais de nos ateliers ludiques de mise en situation de handicaps pour proposer - au nouveau groupe ainsi formé - une activité.

Cette rencontre a eu lieu la matinée du mercredi 2 mai à la salle des fêtes de Donzy où les enfants, pour moitié de l'IME, pour moitié du Centre Social, ont composé des équipes mixtes pour participer aux différents ateliers.

Cette mixité fut pour nous très intéressante surtout dans l'observation des attitudes de chacun, que ce soit des enfants comme des adultes encadrants.

Il est apparu également l'importance auprès des jeunes enfants de la sensibilisation à la différence mais aussi et surtout à leur apprendre à vivre ensemble ...

- CENTRE SOCIAL DE POUILLY

Le Centre Social de Pouilly nous a demandé de participer à leur journée « Jeux en Campagne » qui se déroulait dans la cour de l'école primaire de Pouilly, le samedi 9 juin.

Nous y avons donc proposé 2 activités : notre atelier « Autour du handicap » et un atelier « A la découverte de Montessori ».

Le beau temps étant de la partie, ce fût une belle après-midi et les enfants s'en sont donnés à cœur joie !

- CENTRE SOCIAL DE COSNE S/ LOIRE

Le 30 juin au matin, c'était avec le Centre Social et Culturel de Cosne-sur-Loire que nous étions dans le cadre de « Fête en famille » qui se déroulait au Parc Schweitzer avec notre atelier « A la découverte de Montessori ».

La chaleur et la concurrence de nombreuses manifestations ce même jour n'ont pas joué en leur faveur...

- LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

En 2018 a été poursuivi à Cosne-Cours-sur-Loire, notre proposition d'animation des TAP auprès des écoles maternelles et primaires du secteur, intitulée « Pour un citoyen de demain bienveillant », sur la fin de l'année scolaire 2017-2018.

L'idée était de permettre aux enfants de s'ouvrir sur une meilleure connaissance de soi et ainsi être ouverts au monde qui les entoure, de comprendre – afin de les appréhender plus sereinement – les différences, de leur apprendre que de la différence et de la pluralité vient la richesse...

La Commune ayant pris la décision de revenir à la semaine des 4 jours, ces activités ont été arrêtées à la rentrée de septembre 2018.

- VALISE PÉDAGOGIQUE

Pour rappel, cette valise est constituée de livres et albums, CD et matériel, destinée à présenter la différence, le handicap ou la maladie de façon ludique aux enfants, le tout accompagné de fiches pédagogiques indiquant le thème, l'objectif pédagogique, ainsi que les possibilités d'utilisation et d'extension...

Elle s'adresse aux enseignants des classes maternelles et primaires, ainsi qu'à ceux exerçant dans des classes d'intégration, aux centres sociaux, aux parents souhaitant sensibiliser la classe de leur enfant aux difficultés ou handicap de celui-ci, aux assistantes maternelles dans le cadre d'une ouverture à la différence...

En fonction de l'âge, et à la restitution de la valise, l'association offre des livrets sur la différence pour les plus petits et sur le handicap en général pour les plus grands.

Elle a été cette année empruntée par le Centre Social de Donzy.

C – ... qui nous font connaître

- FÊTES DES ASSOCIATIONS

Le samedi 15 septembre toute la journée avait donc lieu la Fête des Associations à Cosne-Cours-sur-Loire sur la place devant la mairie.

Nous y avons fait de nombreux contacts et cette journée a été concluante.

Nous n'étions pas présents dans les fêtes des associations du Sancerrois comme les années précédentes, celles-ci étant organisées conjointement avec La Voix du Sancerrois.

En effet, compte tenu que ce journal refuse de diffuser gratuitement l'information de nos manifestations à l'intention des familles d'enfants différents, manifestations qui sont le plus souvent gratuites donc sans rentrée financière, nous n'avons aucune raison d'y être présents. La Communauté de Communes du Sancerrois, co-organisatrice, a été informée de notre décision de boycotter l'évènement.

- HALLOWEEN

Le mercredi 31 octobre au matin, nous étions, comme pratiquement chaque année dans la galerie marchande d'Auchan afin de proposer du maquillage à l'occasion d'Halloween dans le cadre d'animations proposées par le magasin.

Nous avons décidé cette année de ne pas faire payer directement les maquillages mais de laisser les parents donner ce qu'ils souhaitaient. Cela nous a ramené 27,30 € pour une vingtaine de maquillages...

D – ... qui nous alimentent financièrement...

- BROCANTE à Neuvy-sur-Loire

Le 11 février 2018, un stand a été tenu à l'occasion de la brocante proposée par l'Association L'ENVOLÉE de Neuvy-sur-Loire qui nous a gracieusement mis un emplacement à disposition. Avec toutes les bricoles qu'on nous avait donné, on avait de quoi faire ! Il a été ramené 61 €.

- TRAIL AMAZY PENTRAID

L'Association PENTRAID organisait pour la 3^{ème} année son trail le Dimanche 27 Mai 2018 à Amazy et 1 € par participant nous était cette fois encore destiné.

La 1^{ère} année le chèque remis avait été de 162 €, puis la 2^{ème} année de 254 €. Cette année il fût de 277 €.

Toujours en progression, ça nous convient parfaitement ;-)

A noter que chaque nouvelle année, des nouvelles propositions sont faites à l'occasion de ce trail et là, ce fût également le cas avec un parcours dédié aux enfants.

- BROCANTE / Organisation

La brocante du centre-ville de Cosne dont nous avons repris l'organisation après le Comité des Fêtes est fixée au lundi qui suit le 14 juillet donc la date arrêtée pour 2018 à été celle du lundi 16 juillet.

Malgré toutes les péripéties que nous avons rencontrées, mais qui se sont déroulées sous un beau et chaud soleil, c'est de loin la manifestation la plus rentable que nous avons faite cette année : 1.747,03 € de bénéfices.

Il est à noter la participation à hauteur de 300 € du Conseil Départemental par le biais de Mme CHENE, Conseillère Départementale, au titre de notre participation à l'animation du secteur par le biais de cette manifestation.

- LOTO

Le dimanche 25 novembre avait donc lieu notre désormais « traditionnel » loto.

Nous avons choisi pour 2018, compte tenu du succès de celui de l'année précédente, de le faire à la Salle des Fêtes de la Chaussade, plus grande.

Mais en fin du 1^{er} semestre, il nous a été signalé que toutes les manifestations se déroulant au cours du 2^{ème} semestre sur ce lieu devaient être déplacées ailleurs.

Heureusement pour nous la salle de Cours étant toujours disponible à cette date, nous avons pu la retenir immédiatement.

La salle était quasi-pleine mais le nombre de cartons vendus en baisse.

Le montant des dépenses et celui des recettes étant finalement très proches, il n'a été réalisé qu'un bénéfice de 73 € !

Au vu du temps passé et de l'énergie dépensée, il a été décidé d'arrêter cette manifestation.

E – ...diverses

- 4L TROPHY

Nous vous avons parlé l'année dernière du projet de 2 jeunes étudiants, Fanny GUILLEMIN et Robin PIERRET, de participer au « 4L TROPHY 2018 » en portant les couleurs de notre association.

Ils ont donc tout au long de l'année 2017 démarché sponsors et mécènes pour financer leur course et mis en avant leur implication dans nos projets.

1.000 équipages ont pris le départ de cette course le 15 février 2018 depuis Biarritz pour une arrivée à Marrakech le 23 février.

Ils ne sont ni arrivés premier, ni arrivés dernier, mais ont profité pleinement de leur aventure et c'est le principal.

Merci à eux en tout cas d'avoir mis l'association en avant dans leur projet.

- ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ

Le 1^{er} Mars, nous nous sommes rendus aux Etats Généraux de la Santé à Nevers où devait se rendre la Ministre de la santé, Madame Agnès BUZYN.

Notre constat, c'est que les échanges les plus intéressants, les plus proches des problèmes rencontrés au quotidien se sont faits en l'absence de celle-ci, déjà repartie !

Est-ce que ce qui a été montré, débattu, ou mis en avant, aura servi à quelque chose, rien n'est moins sûr...

- LES DIFFERENTES COMMISSIONS de la Ville de Cosne

La commission d'accessibilité des personnes handicapées s'est réunie 1 fois en 2018 et celle concernant la circulation, 4 fois.

Comme depuis plusieurs années maintenant, les demandes de places PMR sont désormais présentes à chaque commission et sont plus ou moins justifiées...

Avec le changement de réglementation concernant le stationnement dans le centre-ville de Cosne et en particulier sur le sujet de l'application d'une durée ou pas en ce qui concerne les places PMR, la question a fait débat...

La gare de Cosne devrait voir sous peu commencer les travaux d'accessibilité ayant eu les financements adéquats.

- TÉLÉTHON 2018

Nous avons enfin, cette année, un bénéfice à mettre dans la cagnotte !

Entre les ventes, le maquillage et les dons, nous avons pu remettre 154,40 € à Auchan qui se chargeait de regrouper les gains des différentes associations présentes dans sa galerie.

Concernant ce qui a été récolté sur Cosne, nous n'en avons eu aucun retour, ni n'avons été conviés à une quelconque remise de chèque au Téléthon...

- AUTRES CONTACTS...

Nous avons noté une augmentation des contacts d'étudiants, même de Nevers, qui nous demandent soit de les rencontrer, soit de les prendre en stage. Si le premier cas est faisable, le deuxième ne l'était pas pour l'instant !

De même, les aides au permis proposées par le Conseil Régional ou le Conseil Départemental en échanges d'heures de bénévolat nous amènent des volontaires et ce fût le cas pour 2 jeunes en 2018.

En novembre dernier, nous avons été contactés par une étudiante en école d'ingénieur de Toulouse cherchant un stage dans une association d'action sociale comme demandé dans le cadre de sa 4^{ème} année. Comme le problème de surface disponible pour accueillir semblait ne plus se poser (et nous y reviendrons plus loin) et que nous avons des projets sous le coude pour lesquels ses compétences pouvaient être mises à profit, nous y avons donné suite et d'ailleurs plutôt 2 fois qu'une parce que son ami qui cherchait également un stage sera également de la partie !

En décembre dernier, c'est une étudiante en 3^{ème} année d'ergothérapie à Nancy qui nous a contactés dans le cadre de son mémoire. En effet, le contenu de notre valise pédagogique l'intéressait pour étayer ses recherches sur l'éducation inclusive.

Nous lui avons donc tout envoyé par La Poste moyennant quelques garanties et quelques contreparties...

- DOCUMENTATION

- Guide Néret 2018 + Droit des personnes handicapées 2018
- « L'enfant atypique : Hyperactif, haut potentiel, Dys, Asperger... faire de sa différence une force »
- « Bien apprendre à l'école »
- Guide « Etre parent d'un enfant différent »
- Guide « J'élève mon enfant handicapé »
- Guide « Mon enfant est autiste »
- Guide « J'accompagne mon ado handicapé »
- Guide « sa scolarité »
- Pack « Il devient adulte » + « Après ses 18 ans »
- Guide « Parents, vos droits »
- Guide « Les aides financières »
- 63 activités d'éveil
- Série HATIER, livre parascolaire, spécial DYS
- Aider son enfant maladroit
- « Ce n'est pas toi que j'attendais »
- « Comment garder un enfant autiste quelques heures pour aider ses parents »
- Goupil ou face ?
- Boule de rêve
- Le handicap, en quoi ça me concerne
- DVD « Et les mistral gagnants »
- DVD « Le maître est l'enfant »
- DVD « Enfants autistes : bienvenue à l'école ! »
 - Qu'est-ce que l'autisme ?
 - Le chemin vers l'inclusion
 - Inclusion scolaire en maternelle et primaire
 - Inclusion scolaire en collège et lycée

- SUBVENTIONS & DONS

- ⇒ Concernant les subventions, nous avons pu compter, cette année encore, sur l'aide financière des Communes de Thou (Loiret) pour 150 € et de Cosne-sur-Loire pour 700 €. A préciser que cette dernière mettait gracieusement à notre disposition un local moyennant une participation mensuelle aux fluides de 15 €.
- ⇒ Fidèle par leur soutien depuis maintenant plusieurs années, le Comité des Fêtes de Villechaud nous a également remis un don de 300 €
- ⇒ Pour 2018, nous avons également eu une subvention de 150 € de la part du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Neuivy-sur-Loire.
- ⇒ Les Jeunes de la Puisaye, compagnie de théâtre amateur de Thou, ont proposé barbe à papa et pêches à la ligne à l'occasion de la brocante du Comité des Fêtes du 1^{er} Mai sur la même commune, nous reversant ce qu'ils avaient récolté soit 150 €.

⇒ Le Groupe Scolaire Notre-Dame de Nevers nous a reversé le bénéfice issu de l'opération « Bol de riz » qui a eu lieu le jour du Vendredi saint soit 3.192 € en tout.

Nous avons pu, à l'occasion d'une remise officielle, présenter l'Association aux délégués de classe présents ainsi qu'aux professeurs les accompagnant, et les échanges, bien que timides, se sont accentués lors du moment moins cérémonieux qui s'en est suivi.

⇒ Un don de 1.000 € nous a également été remis par la Commanderie du Nivernais de l'Ordre International des Anysetiers à l'occasion d'une présentation officielle de l'Association auprès de ses membres à Nevers le 10 décembre

Nous adressons nos plus sincères, et énormes, remerciements à tous ces donateurs qui par leur geste, bien sûr vont nous aider à réaliser nos projets, et nous montrent ainsi leur confiance et leur soutien ! Une mention toute particulière cette année pour les nombreux jeunes qui par leur action montrent qu'ils se sentent très concernés par ce qui se passe autour d'eux : de la défense de la planète aux maladies de leur camarade...

F – Enfin du nouveau...

Au cours de l'année 2018, nos locaux nous ont apporté quelques soucis supplémentaires...

Lors d'un rangement au printemps du garage mis à notre disposition par la Ville de Cosne, il a été constaté que beaucoup de cartons et autres avaient pris l'humidité de façon excessive obligeant à faire du tri. La moitié de ce qui était entreposé a dû être jeté y compris la maison de poupée qui nous avait été donné il y a quelques années...

Puis, il y a eu un orage, le même que celui qui a fait du dégât en centre-ville, qui a carrément inondé le garage, amenant de l'eau jusqu'à la ½ de la hauteur, endommageant à nouveau une bonne partie des affaires stockées, et désormais bonnes également à jeter !

Puis, cela a été le soir de la brocante, le rideau métallique qui refuse de descendre jusqu'en bas bloqué à la moitié et qui ne s'en remettra pas !

Pour le local principal, cela n'a pas été beaucoup mieux ayant des infiltrations à chaque fortes pluies avec même une fois un disjonctage du compteur, l'eau ayant coulé le long de la gaine électrique !

De plus, dans ce cas là, la gouttière de l'immeuble surplombant notre local, ne fournissait pas et l'eau passant par-dessus arrivait en cascade juste devant notre porte d'accès décourageant quiconque de passer par là !

De toute façon, nous avons dû la condamner, des morceaux de pierre tombant également du bâtiment voisin !

Bref, ça devenait compliqué, d'autant plus que les nombreux trajets visant à réunir et à amener tout le matériel nécessaire à nos activités situées à plusieurs endroits, ces allers-retours devenaient énergivores et chronophages.

Quant à la place disponible dans notre local principal, elle se réduisait doucement mais sûrement !

Ayant compris qu'aucun autre local communal ne pourra être mis à notre disposition, nous avons envisagé, à partir de septembre, la possibilité de passer par une location.

Ce qui a motivé du coup des dossiers de subvention où un loyer estimatif était indiqué et des dépôts de demande auprès d'agences immobilières.

C'est par le biais de celle qui était notre voisine que nous avons visité le 3 octobre 2018 un entrepôt aménagé au 22 rue de la main de fer qui nous a semblé tout-à-fait correspondre à nos besoins : de plain-pied, avec de grandes pièces, au calme, avec un stationnement relativement facile.

Le seul point négatif était un sol béton à reprendre sur les $\frac{3}{4}$ de la surface et un rafraichissement des peintures qui s'imposait...

A noter également qu'ayant auparavant fait quelques recherches sur les locations du secteur, les tarifs nous paraissaient rédhibitoires pour nous, personne morale certes, mais sans les rentrées d'une entreprise : 717 € pour 80 m², 1.200 € pour 120m²... donc 450 € pour 190 m², c'était inespéré !

Par contre, nous n'avions pas idée de la machine que nous avons mise en route...

Entre les dossiers administratifs en rapport avec le bâtiment pour en changer sa destination (car avant il était commerce), le dossier de demande d'aménagement d'un ERP (Etablissement recevant du public) comportant différents volets comme la sécurité ou l'accessibilité, l'estimation des charges à prévoir, le chiffrage des travaux, la recherche de financement... nous n'avons pas vu la fin d'année arriver !!!

Nous reviendrons plus en détail sur ce local dans la partie dédiée aux projets...

Juste pour information, le dépôt de la demande de subvention de la ville de Cosne, basée cette année sur une action, devait avoir lieu le surlendemain de cette visite. Le budget prévisionnel en rapport a donc été plus que sous-évalué ayant très peu d'éléments en notre possession.

III – RAPPORT FINANCIER

Les comptes sont à votre disposition pour consultation...

COMPTE DE RÉSULTAT

arrêté à la date du 31 décembre 2018

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Achat	7 969,64 €	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	6 544,90 €
Achats d'études et de prestations de services	610,00 €	Prestation de services	468,00 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	3 447,17 €	Vente de marchandises	6 076,90 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	- €	Produits des activités annexes	- €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	3 775,54 €		
Autres fournitures	136,93 €		
61 - Services extérieurs	1 734,08 €	74- Subventions d exploitation	2 900,00 €
Sous traitance générale	- €	Etat: CNDS	- €
Locations	317,00 €		
Entretien et réparation	160,00 €	Région(s):	- €
Assurance	640,29 €		
Documentation	616,79 €		
Divers	- €	Département(s):	300,00 €
62 - Autres services extérieurs	3 683,44 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	867,38 €	Commune(s):	1 000,00 €
Publicité, publication	526,34 €	subvention communauté de communes et agglomération	- €
Déplacements, missions	1 826,67 €		
Frais postaux et de télécommunications	426,05 €	Organismes sociaux (à détailler):	1 600,00 €
Services bancaires, autres	37,00 €		
63 - Impôts et taxes	- €	Fédération	- €
Impôts et taxes sur rémunération	- €	Fonds européens	- €
Autres impôts et taxes	- €	ASP	- €
64- Charges de personnel	- €	Autres recettes (précisez)	- €
Rémunération des personnels	- €		
Charges sociales	- €	75 - Autres produits de gestion courante	7 448,32 €
Autres charges de personnel	- €	Dont cotisations	1 235,00 €
65- Autres charges de gestion courante	295,90 €	76 - Produits financiers	24,80 €
66- Charges financières	- €	77 - Produits exceptionnels	- €
67- Charges exceptionnelles	1 032,86 €	78 Reprises sur amortissements et provisions	- €
68- Dotation aux amortissements(provisions pour renouvellement)	190,24 €	79 - transfert de charges	- €
TOTAL DES CHARGES	14 906,16 €	TOTAL DES PRODUITS	16 918,02 €
86- Emplois des contributions volontaires en nature	22 929,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	22 929,00 €
Secours en nature	- €	Dons en nature	- €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	4 352,00 €	Prestations en nature	4 352,00 €
Personnel bénévole	18 577,00 €	Bénévolat	18 577,00 €
TOTAL DES CHARGES	37 835,16 €	TOTAL DES PRODUITS	39 847,02 €
Taux horaire interim : 22,248 € TTC		RESULTAT	2 011,86 €

BILAN

ACTIF <i>Patrimoine de l'association</i>	PASSIF <i>Ressources financières de l'association</i>
--	---

ACTIF IMMOBILISE		FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	
Immobilisations incorporelles	1 457,85 €	Fonds propres : Report à nouveau	9 125,01 €
Immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	2 011,86 €
Autres immobilisations financières		Autres fonds associatifs : Subventions d'investissement	
Total actif immobilisé	1 457,85 €	Total fonds associatifs et réserves	11 136,87 €

ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances	- €	Emprunts et dettes accumulées	- €
Disponibilités / Trésorerie	10 404,84 €	Fournisseurs et comptes rattachés	762,76 €
Charges constatées d'avance	36,94 €	Fiscales et sociales (cotisations sociales à régler)	- €
Total actif circulant	10 441,78 €	Produits constatés d'avance	- €
		Total dettes	762,76 €

TOTAL ACTIF	11 899,63 €	TOTAL PASSIF	11 899,63 €
--------------------	--------------------	---------------------	--------------------

RAPPORT FINANCIER

Concernant les achats, ceux non stockés de fournitures englobent les lots pour le loto pour un montant d'environ 3.100 € et, concernant les fournitures d'entretien et de petit équipement on y retrouve les achats concernant les matériels des ateliers pour les plus petits ainsi que les 1ères fournitures pour la remise en état du futur local.

Concernant les autres services extérieurs, les rémunérations intermédiaires correspondent aux prestations de l'agence d'intérim par laquelle nous sommes passés pour indemniser les intervenantes lors des ateliers. Le poste déplacement est composé des remboursements de frais en augmentation puisque les trajets sur Nevers avec notre participation à la CDAPH reviennent plus souvent.

En 2018, notre logiciel de comptabilité acheté il y a quelques années n'étant plus à jour, nous nous sommes tournés vers la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre. En effet, celle-ci, moyennant une adhésion de l'association ainsi que de 2 membres minimum, nous donnait accès à un logiciel de comptabilité en ligne développé pour au départ des associations sportives. Etant en décalage concernant nos exercices respectifs, nous avons dû renouveler dans la même année cette participation que vous retrouvez dans « autres charges de gestion courante ».

Dans les charges exceptionnelles, nous retrouvons le don de 500 € qui a été fait à l'association Loir' Espoir Athlé ainsi que le reversement des dons restant à la famille d'Axel.

Concernant les produits, les prestations de services correspondent à l'animation des TAP sur le 1^{er} semestre 2018.

Dans le plus gros poste, la vente de marchandises, nous retrouvons les recettes de la brocante et du loto.

Pour ce qui est des « autres produits de gestion courante », ils sont constitués pour 1.235 € de cotisations et donc 6.213,32 € de dons, le don du Groupe Scolaire Notre-Dame de Nevers en représentant déjà plus de la moitié !

Nous avons cette année enregistré les contributions volontaires qui regroupent, en les valorisant, les heures de bénévolat, la mise à disposition gracieuse de locaux ou de matériels, ainsi que les dons en nature. Il a été estimé que 835 h minimum de bénévolat avaient été réalisés, ne tenant compte que des manifestations ou des actions.

Notre exercice se clôture donc avec un résultat positif de **2.011,86 €** grâce aux dons conséquents qui ont eu lieu cette année et au fait que nous avons procédé à un amortissement du premier achat de dalles de sol du nouveau local.

Aucune abstention, ni aucun vote contre n'ayant été exprimé, le rapport financier est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

IV – PROJETS 2019

A - Avec notre nouveau local...

Voilà la situation au moment où ce compte-rendu a été préparé...

Comme cela vous a été exposé dans ce qui c'est passé en 2018, nous avons trouvé un local qui nous apparaissait comme une bouffée d'air frais pour notre association qui s'essouffait sérieusement, qui s'étouffait par manque d'oxygène...

Cette opportunité, que nous ne pouvions manquer, a permis de rêver à nouveau sur ce qui allait pouvoir être proposé, sur tous ces projets, mis de côté depuis des années, que nous allions pouvoir réaliser...

Cela fait donc plus de 6 mois maintenant que nous sommes dans l'administratif dans toute sa splendeur, avec tous les dossiers qui vont bien : ceux nécessaires à l'ouverture de notre ERP, ceux destinés à trouver les moyens financiers pour le garder et ceux nécessaires à son aménagement !

A rappeler que maintenant nous avons donc un loyer de 450 € mensuel et ses charges à assurer et que nous n'avons pas de temps à perdre pour trouver des financements.

Dès la prise de possession des clefs le 2 janvier 2019, nous avons enfilé nos tenues de travail et y avons passé le mois entier afin de rendre le lieu agréable, enfin en partie, les financements n'ayant pas pour l'instant suivi...

A noter que malgré l'appel lancé sur les réseaux sociaux largement retransmis, il n'y a pas eu foule à venir nous donner un coup de main malgré la bonne volonté affichée sur ces mêmes réseaux...

Nous avons donc vidé notre ancien local fin janvier, pressés que nous étions, de nous approprier ces nouveaux lieux.

Février nous a permis de nous installer et continuer les différents petits travaux d'aménagements en attendant que notre dossier passe les commissions de sécurité-incendie et d'accessibilité, nécessaires à l'autorisation d'ouvrir au public, qui devaient avoir lieu en février.

Concernant l'accessibilité, nous avons eu l'accord avec quelques demandes comme la place handicapée devant le bâtiment, que les services techniques nous feront sous peu, Mr le Maire s'y étant engagé, avec d'ailleurs également la mise en place d'une signalétique par des panneaux.

Par contre, concernant la sécurité-incendie, ça n'a pas été aussi simple. A préciser que ces dossiers très techniques demandant des plans de coupe, de façade, de masse ont été montés par nos soins en nous aidant de ce qui a pu être trouvé sur internet et de quelques renseignements glanés ça et là...

Or, il s'est avéré que la sous-commission de sécurité-incendie, après avoir demandé des informations complémentaires en janvier, a repoussé lors de celle de février son avis pour différents motifs, nous laissant abasourdis par les raisons évoquées n'étant ni professionnels de la sécurité-incendie, ni n'ayant les moyens de payer ceux qui le sont ! De plus, si nous ne répondions pas aux exigences listées d'ici la prochaine commission, il nous était précisé que l'avis serait rendu défavorable !

Nous avons revu et redéposé notre dossier mardi 18 mars et sommes en attente depuis de la suite qui y sera donnée. Donc, au jour d'aujourd'hui, nous ne savons toujours pas si nous aurons l'autorisation d'ouvrir notre local au public !

En sachant que cet évènement a mis en suspens toutes les activités et/ ou projets de l'association, nous avons cette épée de Damoclès au-dessus de nous et devons attendre d'en être informé quand quelqu'un l'aura décidé !

Seulement, entre temps, nous payons un loyer pour rien et, si nous continuons, cela va être compliqué de retrouver un rythme !

En attendant, nous allons vous présenter ce qui était prévu en espérant que la commission qui avait lieu hier y a vu notre dossier et que l'avis donné a été favorable...

Présentation du local

Présentation vidéo / local / travaux / aménagements

Ce bâtiment se compose de 4 pièces principales, en enfilade.

La 1^{ère}, sera un espace dédié à la documentation (prospectus, DVD, livre récit, BD...) avec une photocopieuse à disposition.

La pièce suivante sera « l'espace familles » avec une partie plus pour les parents avec possibilité de faire de l'administratif type dossier MDPH, de discuter, de prendre un café et une autre partie pour les enfants avec coin lecture, coin jeux, coin repos.

Puis, la 3^{ème} salle sera, à terme, une salle multi-sensorielle (c'est la pièce qui va être la plus complexe à mettre en place).

Enfin, au fond, vous y trouverez, après aménagement également, un espace « psychomotricité » équipé, un espace « ressources pédagogiques » avec du matériel Montessori, des jeux éducatifs, un espace « formation » pour pouvoir proposer des ateliers aux parents, aux professionnels...

Concernant les travaux, n'ayant pas obtenu à ce jour de subventions qui nous le permettent, nous n'avons pu donner suite aux devis établis par des professionnels et avons dû grignoter nos réserves pour reprendre une partie du sol avec des dalles, le reste devant attendre...

Il est à préciser que l'idée est que les familles s'approprient ce bâtiment : les salles, le matériel, la documentation... seront à leur disposition.

Après, nous pourrons y proposer : activités, échanges avec des personnes ayant des compétences particulières, animations...

Par exemple, nous avons eu contact avec une jeune fille, Elodie, qui a une licence de STAPS APAS (activités physiques adaptées et santé) et qui se propose de mettre en place des activités au sein de l'association... mais on ne va pas tout vous dévoiler devant reprendre beaucoup de choses à 0 !

La salle multi-sensorielle

Nous vous présentons, avec fierté, nos tout premiers stagiaires, Sandy et Olivier, qui nous viennent de Toulouse où ils sont étudiants en 4^{ème} année d'école d'ingénieur.

Ils sont chargés de travailler sur la conception de notre salle multi-sensorielle, la salle Snoezelen.

Pour se faire, ils vont être aidés dans leur tâche par l'étudiante en ergothérapie évoquée précédemment, celle qui a emprunté la valise pédagogique, et qui doit d'ailleurs suivre de près le montage dans son établissement d'une salle de ce type...

Présentation vidéo / salle multi-sensorielle / projet

Fondation Mac Donald

Il a été déposé un dossier auprès de la Fondation Mac Donald dans le cadre de l'aménagement de l'espace familles.

Le dossier semble en bonne voie...

Soirée d'accompagnement des parents

PLURADYS, le réseau de santé bourguignon concernant les troubles Dys, nous avait sollicité en fin d'année dans le cadre de leurs soirées d'accompagnement des parents pour savoir si on pouvait les accueillir. Le thème abordé était : « Faire ses devoirs avec un trouble des apprentissages : quels outils pour aider mon enfant ? »

Sachant que nous allions occuper ce local dès le début d'année et que cette soirée devait se passer au printemps, nous avons répondu positivement à leur demande.

Nous avons également proposé à Pluradys de les héberger à chaque fois qu'il aurait besoin de façon à ce qu'ils n'hésitent pas à venir proposer de l'information aux familles du secteur.

Au vu des complications que nous avons eu, il a fallu trouver en catastrophe une salle pour pouvoir prendre le relais de celle que nous ne pouvions pas leur fournir.

Heureusement, le Centre Social et Culturel de Cosne, par le biais du renouvellement de notre convention, nous a sauvé la mise, sa grande salle étant disponible.

Fondation INFA

Les stagiaires 2018 ayant trouvé la rencontre avec les membres de l'association fort enrichissante, il nous a été demandé par l'Institut de formation de la Fondation INFA s'il était possible de la renouveler avec 2 nouveaux groupes préparant cette fois au Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social.

Nous les recevrons donc, dans nos nouveaux locaux, le lundi 8 avril et la lundi 20 mai, sur la matinée.

B – Pour le financer...

- VENTE DE GÂTEAUX

Afin de tester si cela pouvait être rentable, nous avons utilisé le stand réservé aux associations sur le marché de Cosne mercredi 20 mars pour une vente de gâteaux.

Toutefois, et il a été un peu tard ensuite pour revenir en arrière, nous avons appris lors de la réception du courrier de la mairie nous confirmant la réservation du stand que cela ne pouvait avoir lieu qu'1 fois par an. Nous avons alors regretté de ne pas avoir réservé un dimanche !

- TRAIL AMAZY

Nous nous rendrons comme chaque année maintenant au trail organisé par l'Association PENTRAID qui se déroulera en 2019 le Dimanche 19 mai sur la Commune d'Amazy (Est de la Nièvre) où 1€ par participant nous sera reversé.

- OPÉRATION POUR LA FÊTE DES MÈRES

Nous souhaiterions organiser pour la Fête des Mères, soit le dimanche 26 mai, une opération visant à livrer des petits-déjeuners garnis avec viennoiserie(s), petite attention...
Nous travaillons encore dessus...

- BROCANTE

Elle aura lieu le lundi 15 juillet et se tiendra comme d'habitude dans le centre-ville de Cosne : Quai Moineau, Place du Docteur Jacques Huyghues des Etages, Place Clémenceau, Boulevard de la République et Rue de Veaugues.

Il a été décidé cette année de baisser le montant du mètre linéaire aux déballants qui réserveront à l'avance soit 3€ le mètre linéaire au lieu de 3,50 €.

A savoir maintenant ce que les festivités du 14 juillet vont nous réserver...

- RANGE TA CHAMBRE...

Nous avons décidé de proposer, à la place du loto, un « Range ta chambre » à la salle des fêtes de Myennes le samedi 16 novembre 2019.

Devant trouver une autre manifestation à la place de notre loto, nous avons pensé qu'un évènement de ce type juste avant les fêtes pouvait trouver son public.

Notre idée est de le proposer sur l'après-midi et la soirée d'un samedi, en y associant des activités à propos desquelles nous sommes toujours en recherche : repas, animations enfants...

Comme la réservation de la salle des fêtes de Myennes se fait obligatoirement sur 2 jours, nous avons de l'amplitude sur les horaires.

C – DIVERS

- REAAP

Le réseau menant des rencontres entre les différents acteurs éducatifs, nous essayons, dans la mesure du possible, d'être présents à ces temps d'échanges de façon à être pleinement acteur des actions qui en découlent sur le terrain.

JOURNÉE DES ENFANTS MALADES

Nous rappelons que le 12 Juin de chaque année est une journée dédiée aux enfants malades et/ou handicapés et que pour montrer son soutien, il est demandé de porter un tee-shirt de super-héros.

FÊTES DES ASSOCIATIONS

Concernant Cosne-Cours-sur-Loire, nous n'avons pas encore connaissance de la date et restons donc dans l'attente.

TÉLÉTHON : Il se déroulera les 6 et 7 Décembre 2019.

V – REGLEMENT INTERIEUR

Il est proposé à l'assemblée générale la modification des articles 3 – Cotisation, 5 – Exclusions et 6 – Perte de la qualité de membre du TITRE I – LES MEMBRES, et des articles 8 – Règles et vie commune et 10 – Le bureau du TITRE II – FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION.

A – « Article 3 – Cotisation »

Compte tenu du changement de local allant permettre de pouvoir proposer plus de choses aux familles, que des frais supplémentaires vont intervenir comme le loyer, il a été décidé par le conseil d'administration du 7 décembre 2018 d'augmenter la cotisation minimale, la même depuis la création de l'association.

De plus, il a été vu par le Conseil d'Administration qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, les familles devront adhérer volontairement par le biais d'un bulletin d'adhésion et du paiement d'au moins une cotisation annuelle pour que l'enfant concerné par l'objet de l'association soit membre V.I.P. et puisse bénéficier des propositions de l'association.

L'article 3 était rédigé comme suit

ARTICLE 3 - Cotisation

Les membres adhérents, hors membres VIP, doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 15 €, et les membres « partenaires » de 30 €, avant le 31 Décembre de l'année concernée.

Les responsables légaux des membres V.I.P. doivent être à jour de leur cotisation pour pouvoir bénéficier des prestations proposées par l'Association et ce, 1 mois maximum après la date de l'Assemblée Générale clôturant l'année précédente.

Elle devra toutefois être acquittée immédiatement : à l'occasion de la première mise en place d'une prestation, d'une action ou autre ; lorsque il y a des antécédents d'absence, de refus ou de retard avéré de paiement ; sur décision du Conseil d'administration. [...]

ARTICLE 3 - Cotisations

Le montant de la cotisation annuelle est fixée en fonction de la qualité de membre défini par les statuts soit :

- 30 € pour les membres « familles » (parents)
- 30 € pour les membres « partenaires »
- plus de 20 € pour les membres « bienfaiteur »
- 20 € pour tous les autres membres (actifs, amis...)

et elle devra être réglée 1 mois maximum après la date de l'Assemblée Générale clôturant l'année précédente.

Concernant les cotisations pour les membres « familles », l'implication de celles-ci dans les manifestations et actions de l'association pourra donner lieu à une réduction sur celle de l'année suivante à équivalence d'un euro par heure de participation (ou équivalent) sur l'année en cours, plafonné à 15 €.

Elle devra toutefois être acquittée immédiatement : ~~à l'occasion de la première mise en place d'une prestation, d'une action ou autre~~; lorsque il y a des antécédents d'absence, de refus ou de retard avéré de paiement ; sur décision du Conseil d'administration. [...]

B – « Article 5 – Exclusion »

Compte tenu des situations que nous avons rencontrées ces dernières années qui nous amenés à utiliser cet article 5, nous avons pu constater que quelques ajustements étaient à faire...

ARTICLE 5 – Exclusions

Conformément à l'article 7 des statuts, un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- l'infraction aux règles posées par les statuts et le règlement intérieur
- motif grave, laissé à l'appréciation du Conseil d'Administration
- détérioration de matériel
- comportement dangereux
- comportement nuisible à l'association ou vis-à-vis de tiers
- manquement à la neutralité politique, syndicale ou religieuse dans le cadre des actions de l'association
- non-participation pendant un délai de 3 ans

Celle-ci doit être prononcée par le Conseil d'Administration après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. Le membre sera convoqué par lettre recommandée avec AR quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de l'exclusion. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix.

La décision d'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec AR.

ARTICLE 5 – Exclusions

Conformément à l'article 7 des statuts, un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- l'infraction aux règles posées par les statuts et le règlement intérieur
- motif grave, laissé à l'appréciation du Conseil d'Administration
- détérioration de matériel
- comportement dangereux
- comportement nuisible à l'association ou vis-à-vis de tiers
- manquement à la neutralité politique, syndicale ou religieuse dans le cadre des actions de l'association
- ~~- non-participation pendant un délai de 3 ans-~~

Celle-ci doit être prononcée par le Conseil d'Administration après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure-d'exclusion est engagée envisagée. Le membre sera convoqué par lettre recommandée avec AR quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de l'exclusion à l'origine de cette convocation. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix.

La décision d'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec AR sauf exceptions.

La non-récupération de la lettre recommandée de convocation équivaldra à une acceptation de la sanction et l'exclusion sera effective à la date du retour de l'accusé de réception non avisé sans qu'aucune autre action ne soit nécessaire.

C – « Article 6 – Perte de la qualité d'un membre »

On profite de tous les autres changements pour passer celui-là, le cas s'étant déjà présenté !

ARTICLE 6 – Perte de la qualité de membre

Le défaut de paiement de la cotisation entraîne la radiation (Article 7 des statuts).

En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

Conformément à l'article 7 des statuts, le membre démissionnaire devra adresser sous lettre simple sa décision au Président.

ARTICLE 6 – Perte de la qualité de membre

Le défaut de paiement de la cotisation entraîne la radiation (Article 7 des statuts).

En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

Conformément à l'article 7 des statuts, le membre démissionnaire devra adresser sous lettre simple ou mail sa décision au Président.

D – « Article 8 – Règles et vie commune »

L'image de l'association étant également véhiculée par les membres « familles », il est important que ces derniers respectent les professionnel(le)s avec qui elle négocie des partenariats.

ARTICLE 8 – Règles et vie commune

Aucun comportement non-conforme avec l'éthique de l'association ne sera admis.

ARTICLE 8 – Règles et vie commune

Aucun comportement non-conforme avec l'éthique de l'association **ou avec ses partenaires** ne sera admis.

E – « Article 10 – Le bureau »

Juste pour nous enlever une contrainte administrative, ça n'arrive pas si souvent que celui soit possible !

ARTICLE 10 – Le bureau

[...]

Le Secrétaire a la charge des archives et tient le registre légal.

.

ARTICLE 10 – Le bureau

[...]

Le Secrétaire a la charge des archives **et tient le registre légal.**

Aucun membre n'ayant voté contre, et aucune abstention n'étant à signaler, l'ensemble de ces modifications au Règlement Intérieur sont donc validées par cette assemblée générale.

VI – CONSEIL D’ADMINISTRATION

Concernant les mouvements au sein du conseil d’administration, Madame MERIAUX Isabelle, secrétaire, et Madame VIRION Sylvie, trésorière, ont présenté leur démission en début d’année.

De nouvelles personnes s’étant proposées de rejoindre le conseil d’administration, en cours d’année ou à l’occasion de cette assemblée générale, leur entrée est soumise au vote de celle-ci , à savoir :

- Madame FRAU Josette qui été cooptée par le Conseil d’administration du 28 Février dernier en tant qu’administratrice et trésorière
- Madame BODIN Cathy, cooptée également par le même conseil d’administration
- Monsieur BOUFFARD Patrick

Aucun vote contre ni aucune abstention n’ayant été exprimé, les entrées de Mesdames FRAU Josette, Mme BODIN Cathy et Mr BOUFFARD Patrick au Conseil d’Administration est donc validée.

Madame BODIN Cathy a également proposé son aide et avait également été cooptée par un conseil d’administration. Son entrée officielle est donc présentée à la validation de cette assemblée.

Aucun vote contre ni aucune abstention n’ayant été exprimé, l’entrée de Mme BODIN Cathy au Conseil d’Administration est donc validée.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question directe n’a été posée.

Interventions de Madame GALOPIN Brigitte, Maire de St Loup et Collaboratrice de Madame Nadia SOLLOGOUB, sénatrice de la Nièvre, et de Monsieur MEZY Michel, Adjoint au Maire à la Vie Associative de Cosne-Cours-sur-Loire.

CONCLUSION

Au moment où j’écris ces lignes, je ne sais pas quelle décision a été prise par la sous-commission de sécurité-incendie qui a eu lieu la veille...

Je vais partir du principe, pour finir positivement cette assemblée générale, que la réponse a été favorable et que nous aurons le feu vert pour ouvrir notre ERP aux familles, aux activités... enfin à tous nos projets mis en attente depuis si longtemps.

Si la réponse ne l’a pas été, cela va être compliqué pour la suite de l’association, si suite il y a d’ailleurs...

C'est quand même formidable de toujours trouver sur sa route des personnes qui bien qu'elles pourraient vous apporter de l'aide semble au contraire se satisfaire de vous la parsemer d'embûches, voire de tout faire pour vous ralentir !

Il faut c'est sûr savoir passer outre... mais c'est fatigant !

En tout cas, et ça c'est super motivant, je remercie sincèrement toutes ses nouvelles familles arrivées en 2018 qui se sont adressées à nous, que nous avons essayés d'accompagner de notre mieux, qui ont répondu présentes lorsqu'on les a sollicité...

C'est à nous maintenant de nous réorganiser pour que cette association « créée par et pour des parents d'enfants différents » se révèle pleinement et nous permet de créer, de mettre en place, de proposer... tout ce dont NOUS avons besoin, nous familles d'enfant différent !

Comme vous avez pu le voir dans le projet développé par Sandy et Olivier, il y a du potentiel à exploiter dans ce local que nous venons de prendre. Bien sûr, il reste des aménagements à y faire, mais cet endroit se veut un « lieu-ressources pas comme les autres » pour des familles d'enfant pas comme les autres mais qui, comme les autres, sont des enfants !

A vous, familles, de faire en sorte d'y trouver ce dont vous avez besoin...

Je profite également de ce moment pour lancer un appel. En effet, il y a encore tellement à faire que nous aurions besoin d'aide :

- il nous faudrait absolument trouver quelqu'un qui puisse nous aider au niveau secrétariat qui me monopolise personnellement beaucoup trop au détriment de la mise en place d'actions
- il va nous falloir avancer, terminer mettra un peu plus de temps, dans l'aménagement du local et les bricoleurs, même du dimanche, seront reçus comme des sauveurs ;-)

Merci :

- pour leur confiance et leur subventions : aux Communes de Cosne s/ Loire et de Thou (45), ainsi qu'au CCAS de Neuvy-sur-Loire
 - pour son aide matérielle aux Communes de Cosne et de Cours ainsi que les Services Techniques;
 - pour leur partenariat : au magasin AUCHAN, aux associations : LES AMIS DE L'HOPITAL, l'ASSAD et les 4 SAISONS, ainsi qu'aux Centres Sociaux du secteur : Cosne, Donzy et Pouilly
 - pour leur soutien financier par leur don : au Comité des Fêtes de Villechaud, aux Jeunes de la Puisaye, au Groupe Scolaire Notre-Dame de Nevers, à la Commanderie du Nivernais de l'Ordre International des Anysetiers, à l'Association PENTRAID représentée par Romain LAGUIGNER
 - aux professionnels avec qui nous travaillons en particulier Livia CLARA-VILNAT, notre praticienne en psychologie,
 - à Monsieur Guillaume LARRIVÉ, Député de l'Yonne,
 - à toute l'équipe du conseil d'administration et aux petits nouveaux
- et à tous les autres sans qui pas grand-chose ne serait possible !!!

Fait à Cosne-Cours-sur-Loire, le 29 mars 2019

